

CDEN DU 19 MARS 2007

VŒU sur le projet de décret sur les EPEP

Présenté par la FCPE-Paris, SNUipp-FSU, SUD-Education, Snudi-FO, SE-UNSA, SGEN-CFDT,

Le projet de décret autorisant la création d'Établissement Public d'Enseignement Primaire que Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale a soumis lors de la séance du CSE du 5 février a reçu un avis défavorable : 41 votes se sont portés contre et 1 seul vote pour (Le MEDEF).

L'ensemble des intervenants a souligné le manque de concertation, l'absence d'un large débat et la nécessité de tenir compte des avis des élus, des parents, des enseignants et de l'ensemble des citoyens.

Le projet d'EPEP du ministère est rejeté par les syndicats, les fédérations de parents d'élèves et les représentants de l'association des Maires et des Départements de France.

Considérant que ce projet de décret remet en cause le fonctionnement des écoles en les plaçant sous tutelle d'un CA dominé par les élus, ceux-ci ayant la majorité et le président étant obligatoirement un élu ;

Considérant qu'il constituerait un outil pour diminuer, sous couvert de mutualisation, les moyens affectés à l'école publique, aggravant même les inégalités entre écoles, entre territoires, au lieu de les réduire ;

Considérant qu'il réduit la place des parents d'élèves à un strapontin et exclut même les DDEN et les associations périscolaires ;

Considérant qu'il pourrait constituer, à terme s'il était mis en œuvre, une menace même contre le statut des personnels enseignants,

Le CDEN de l'académie de Paris, dans sa séance du 19 mars, demande solennellement à Monsieur de Robien, Ministre de l'éducation nationale, de renoncer à promulguer le décret concernant l'expérimentation des EPEP.

Le CDEN demande purement et simplement le retrait du projet de décret sur les EPEP.

Paris le 19 mars 2007